

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 7 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, Claude GIRARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Monsieur et Madame Pierre COURTOT, Claudine SARRET **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Arlette ECABERT, Gérard FESSELET, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Guy BOURQUIN à Pierre COURTOT, Gérard FESSELET à Christian RAYOT, Claude GIRARD à Bernard LIAIS, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

Assistaient à la séance : Messieurs Gilles COURGET, Eric GILBERT, Francis LEFEVRE, Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
1 ^{er} mars 2013	1 ^{er} mars 2013	En exercice	42
		Présents	34
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2013-01-28 – Sollicitation de la DETR pour la réhabilitation de la filière boues de la station d'épuration de Grandvillars.

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

La station d'épuration intercommunale de Grandvillars est de type boues activées, de 20 000 eqhab datant de 1992. La filière d'élimination des boues de la station est l'épandage agricole. Les boues répondent aux normes de concentration en métaux, PCB... et sont épandues dans le cadre d'un plan d'épandage.

Les boues de la station d'épuration sont actuellement épaissies dans un silo à boues, puis déshydratées par un filtre à bande qui arrive en fin de vie. Les boues sont stockées sous abris et présente une mauvaise tenue en tas. Le transport et l'épandage nécessitent l'adjonction de produits ligneux (compost) afin de permettre leur manutention.

Cette opération a pour objet de remplacer le filtre à bande par un système plus performant (ex : centrifugeuse) afin d'améliorer la qualité des boues et de pérenniser la filière d'élimination par épandage agricole : siccité, tenue en tas, chaulage éventuel.

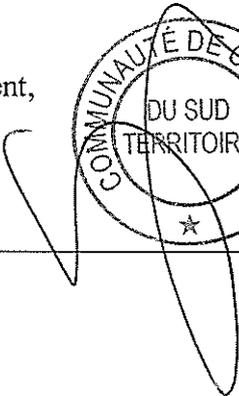
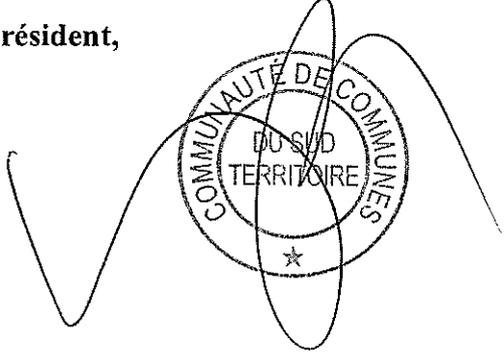
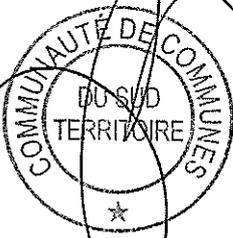
Les travaux consisteront à fournir et installer un ou plusieurs équipements de déshydratation des boues issues de l'épaississeur, y compris travaux de génie civil, «équipements mécaniques, électriques, hydrauliques, automatisme »,

Dépenses HT estimées		Recettes HT estimées	
Travaux	400 000,00 €	État DETR 2013 (23 %)	100 000 €
Maîtrise œuvre, études géotechniques...	40 000,00 €		
		Autofinancement (CCST) (67 %)	340 000 €
Total dépenses	440 000,00 €	Total recettes	440 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de solliciter une aide financière au titre de la DETR, d'un montant de 100 000 euros (Cent mille euros);**
- **d'adopter l'opération qui s'élève à 440 000 euros HT (Quatre cent quarante mille euros);**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :**
- **d'indiquer un commencement d'exécution de la maîtrise d'œuvre en avril 2013, et de travaux en septembre 2013, soit une durée globale de 9 mois,**
- **d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à ce projet.**
- **d'autoriser le Président à solliciter les subventions et financement nécessaires aux opérations (État, Europe, Région, CG, Communes etc...)**

- de compléter les subventions présentées par toutes autres ressources nouvelles ou un autofinancement de la Communauté de Communes.
- d'autoriser le Président à engager la Communauté de Communes du Sud Territoire par sa signature dans toute action utile à la construction de ce bâtiment.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 MARS 2013 Et publication ou notification le 20 MARS 2013</p> <p>Le Président,</p>  	<p>Le Président,</p>   
---	--